

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-131 du 18 Avril 1985

portant affectation d'un logement
de fonction au Préfet, Président du
Comité d'Etat d'Administration de la
Province de l'Atlantique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 85-66 du 4 Mars 1985 portant attribution de logements de fonction à certains membres du Conseil Exécutif National,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées, uniquement en ce qui concerne le Camarade Soulé Mama SAMBO, Président du Comité d'Etat d'Administration de la Province de l'Atlantique, les dispositions du décret N° 85-66 du 4 Mars 1985 portant attribution de logements de fonction à certains membres du Conseil Exécutif National.

Article 2.- Est affectée au Camarade Soulé Mama SAMBO, Président du Comité d'Etat d'Administration de la Province de l'Atlantique, à titre de logement de fonction, la villa sise en face de l'Ambassade de l'U R S S précédemment occupée par le Camarade Karim Boukary TENAKA, Secrétaire Administratif du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin.

Article 3. Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 18 Avril 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 4 PPC
MFE 4 AUTRES MINISTERES 14 PREFECTURES 6 SPD 2.-